



GROUPE CNPP
Département Feu et Environnement
Route de la Chapelle Réanville
CD 64 - CS 22265
F 27950 SAINT MARCEL
Tél. 33 (0)2 32 53 64 33
Fax 33 (0)2 32 53 64 68

Prévention et maîtrise des risques

ATTESTATION DE CLASSEMENT N° PE 15 10009 - 4

CLASSEMENT AU FEU DES PANNEAUX SANDWICH SELON LE DOCUMENT T14-A
Valable jusqu'au 1 mars 2021.

DEMANDE PAR :	ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE Site d'Haironville 16, route de la Forge 55000 HAIRONVILLE
NOM COMMERCIAL :	Panneau « FRIGOTHERM »
DESCRIPTION DU SYSTEME PRESENTE :	<ul style="list-style-type: none">- Epaisseur 80 mm- Parements acier laqué- Isolant mousse PIR AMC 01- Fixation avec suspente de reprise et étrier de reprise à pont + Fixation avec suspentes de reprise et Té alu Softal + Fixation avec douille M10 avec insert
SPECIFICATIONS D'ESSAIS :	Document T14-A
DATE DE L'ESSAI :	29 avril 2015
RESULTAT :	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs généraux atteints au cours de l'évaluation :<ul style="list-style-type: none">○ Dossier technique constitué (PE 15 10009-1) Satisfait aux critères de l'essai en semi-grandeur correspondant au niveau Pa 2 (PE 15 10009-3)
SYNTHESE :	Le classement Pa 2 est attribué au panneau « Frigothem », âme PIR AMC 01, pour toutes les épaisseurs \geq 80 mm.

SV
AD
Attestation établie à St Marcel, le : 1 mars 2016 par le CNPP
Cachet et signature du Directeur :

GROUPE CNPP
Département Feu et Environnement
Le Directeur

La présente attestation d'évaluation technique a été réalisée sur la base d'un essai de type et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 415-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation d'évaluation technique n'engage en aucun cas le CNPP quant à la conformité réglementaire du produit et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation d'évaluation technique, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.

www.cnpp.com